



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

**Kingdom of Cambodia
Nation Religion King**

**Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi**

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត

Office of the Co-Investigating Judges

Bureau des co-juges d'instruction

សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ

Criminal Case File /Dossier

លេខ/n° : 002/14-08-2006

លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction

លេខ/n° : 002/19-09-2007-ECCC-OCIJ

សៀវភៅចុះបញ្ជីឧទ្ធរណ៍

Record of Appeals

Registre des appels



L'an deux mille dix, le neuf septembre, à seize heures,

Nous, LY Chantola et Ham Hel, greffiers des co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires,

Avons reçu des avocats des parties civiles, **Pich Ang, Chet Vanly et Ven Pov**, une déclaration d'appel contre l'Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la Province de Preah Vihear, datée du 30 août 2010, et notifiée le 31 août 2010.

Ly Chantola

[signé]

Ham Hel

[signé]

ក្រឡាបញ្ជី

Greffiers

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh. Tél. : +855(0)23 218914 ; Fax. : +855(0) 23 218941.

Original anglais : 00601772-00601773

Registre des appels

DÉCLARATION D'APPEL**ADRESSÉE AU BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION**

En vertu de la règle 75 du Règlement intérieur (Déclaration de l'appel porté devant la Chambre préliminaire et dépôt du mémoire en appel), les avocats des parties civiles déposent la présente déclaration d'appel contre l'Ordonnance n° D397 des co-juges d'instruction, datée du 30 août 2010, rejetant les demandes de constitution de partie civile émanant de nos clients actuellement domiciliés dans la Province de Preah Vihear (demandes de constitution de partie civile enregistrée sous les cotes D22/1578, D22/2114).

Fait à Phnom Penh, le 9 septembre 2010.

Signature et tampon

[signé]

PICH Ang

[signé]

CHET Vanly

[signé]

VEN Pov